

# Les infirmiers(ères) de pratique avancée : un pas de plus vers la restructuration des soins primaires

Grâce à la loi de modernisation de notre système de santé (26 janvier 2016), une nouvelle profession devrait contribuer à redéfinir l'accompagnement du patient dans son parcours de santé au sein d'une équipe pluriprofessionnelle : les infirmiers(ères) de pratique avancée (IPA). Néanmoins, le cadre réglementaire, en cours de rédaction, suscite de vives discussions et mêmes tensions. La Fédération Française des Diabétiques, association de patients agréée, tient à affirmer son soutien à cette nouvelle profession, dont les contours restent à définir et à tous les acteurs engagés dans cette démarche de réorganisation des soins primaires.

## Concrètement l'infirmier de pratique avancée c'est quoi ?

Déjà plus d'une cinquantaine de pays (Royaume-Unis, Finlande, Irlande, Chypre...) ont déjà doté les infirmiers(ères) de nouveaux rôles plus avancés pour améliorer l'accès aux soins, répondre aux attentes de la population ou contenir les coûts. En France, le statut d'IPA a été instauré en 2016 par la loi de modernisation de notre système de santé. Le cadre réglementaire reste encore à définir.

Une formation complémentaire de niveau master 2, ouverte aux infirmiers(ères) permettra aux IPA d'acquérir « des connaissances théoriques, le savoir-faire aux prises de décisions complexes, de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de sa profession. » (Selon le conseil international des infirmiers)

Concrètement, l'IPA dispose de nouvelles compétences et d'une autonomie qui lui permettra de prendre en charge certaines pathologies complexes comme le diabète. La coordination est assurée par le médecin traitant. Dans une prise en charge globale et pluriprofessionnelle, l'IPA aura notamment la possibilité de prescrire certains examens ou de renouveler certains traitements.

## Des enjeux majeurs

Les IPA constituent un levier important pour :

- **Compléter l'offre de soins** : Obtenir un rendez-vous chez son professionnel de santé peut s'avérer aujourd'hui très compliqué : délais d'attente interminables, dépassements d'honoraire, etc... L'inquiétude des usagers confrontés à l'éloignement de la médecine de proximité ou à la difficulté à trouver des spécialistes exerçant en secteur 1 près de chez eux est réelle et peut même conduire au renoncement à certains soins. Les IPA constituent alors une réponse pour combler un déficit de l'offre de soins en permettant la continuité des soins et en assurant notamment la coordination entre la ville et l'hôpital.
- **Répondre à une demande croissante de soins** : vieillissement de la population, croissance des pathologies chroniques, développement de maladies complexes polypathologiques sont autant d'éléments à prendre en compte pour améliorer la santé de demain.
- **Améliorer la perspective de carrière des infirmier(ères)** : Ce nouveau statut ouvre de nouvelles perspectives de carrières pour les infirmier(ères) et peut permettre d'attirer de nouvelles vocations. Des pays européens (République tchèque ou Pologne) ont d'ailleurs utilisé cette réforme afin d'éviter l'émigration des infirmières vers d'autres pays afin de saisir de nouvelles opportunités.

## Des freins persistent malgré des enjeux importants

Malgré les enjeux importants, de nombreux freins persistent et peuvent entraver le déploiement des IPA à court terme.

- **Les intérêts corporatistes des professionnels de santé** et notamment des syndicats et associations représentatives. Le décret encadrant cette profession – en cours d'écriture - suscite de vives polémiques.
- **La capacité du système de formation initiale et continu** à produire des infirmières aux compétences plus élevées afin d'offrir des possibilités suffisantes de formations avec des infirmières. Aujourd'hui, seulement 300 IPA sont formés. Il est donc nécessaire de développer les structures de formation adaptées.

Les IPA constituent donc un véritable enjeu de santé publique et représentent un pas de plus vers la restructuration des soins primaires. Malgré les freins, et pour répondre aux défis de demain, certains professionnels de santé, infirmiers comme médecins, et associations de patients se sont mis d'accord sur une vision commune qu'ils partagent dans une [tribune](#).

*Crédit photo : © Fotolia*